



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-21
DU 23 FEVRIER 2023

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, M. Henri VIAULES, Mme Sylvie BASCOUL, M. Serge BOURREL

Excusés : MM. Jean-Paul CHAMAYOU, Pierre CALVIGNAC

Objet de la décision : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou - Attribution d'une subvention

Vu la délibération n°2019-085 du 26 novembre 2019 relative au financement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Haut Dadou,

Vu le règlement d'attribution des aides aux travaux établi dans le cadre de l'OPAH du Haut Dadou et adopté par délibération n°2019-105 du 17 décembre 2019,

Vu la demande de subvention présentée à l'ANAH par Mme HERARD Nicole dans le cadre de l'OPAH du Haut Dadou,

Vu que ce dossier de demande a reçu l'agrément de la commission de l'ANAH,

Considérant que le demandeur remplit les conditions fixées dans le règlement des aides aux travaux,

Le Bureau de Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide d'attribuer la subvention suivante :

Bénéficiaire	Adresse	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Montant HT de la dépense éligible	Taux subvention	Montant de la subvention attribuée
HERARD Nicole	Cabanes 81360 ARIFAT	Autonomie	19 831,53€	19 831,53 €	10 %	1983,15 €

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
CENTRE TARN